

## COMMUNE DE LARNAGE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 12-02-2019

L'an deux mil dix-neuf et le 12 février à 20h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire.

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Chirouze H, Delhome JC, Roudier R, Belle JC, Revol C  
Mmes Prot MT, Buit C, Gautier S, Delhome V, Poulenard MT, Montagnon G

Etaient excusés : Mme Girard P a donné procuration à Mme Prot  
Mr Reist-Picard J a donné procuration à Mr Osternaud

Secrétaire de séance : Roudier R

Date de convocation : 06-02-2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

### I-APPROBATION DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

#### II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

##### 1°-Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP.

Ce nouveau régime s'appliquera à compter du 01-03-2019 et remplacera le régime existant.

**2°-Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyses des offres concernant** l'opération d'aménagement et extension de la bibliothèque de Larnage, le conseil municipal décide de retenir comme entreprises :

L'entreprise Savel Michel pour le lot 1 Démolition, gros œuvre, VRD

L'entreprise Sarl Froment pour le lot 2 bardage

L'entreprise Ecoba SARL pour le lot 3 étanchéité

L'entreprise Sarl Froment pour le lot 4 menuiseries aluminium

L'entreprise Sarl Froment pour le lot 5 menuiseries intérieures bois

L'entreprise Sarl Mefta-Belot pour le lot 6 cloisons plafonds peinture

L'entreprise Carrot JLC carrelages pour lot 7 revêtement des sols faïences.

L'entreprise Margirier pour le lot 8 électricité

L'entreprise Dumaine S pour le lot 9 plomberie

##### **3°-Projet de schéma de mutualisation**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, la proposition de schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération arche agglo en date de novembre 2018, après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable avec réserves.

**4°-Demande de subvention à Arche agglo**, au titre du fonds de concours, pour l'aménagement de la bibliothèque.

#### III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

##### RAPPORT DES COMMISSIONS

Projet travaux sur logements communaux. Clôture du stade.

#### QUESTIONS DIVERSES

Le Maire  
Max Osternaud

